

La consolidation des structures industrielles dans les pays en voie de développement sera un facteur déterminant de l'expansion du commerce. La tenue d'une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a ainsi donné une nouvelle importance aux activités des Nations Unies dans le domaine du développement industriel. Depuis la dernière réunion de cette Commission, le Conseil économique et social, sur la recommandation du Comité du développement industriel, a adopté une série de résolutions visant à intensifier et à rendre plus efficace l'effort général des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation. La Conférence a aussi fait certaines recommandations qui soulignent l'urgence et la nécessité d'accélérer l'implantation d'industries d'exportation dans les pays en voie de développement. Ces résolutions et ces recommandations ont eu un double effet. En premier lieu, le Centre du développement industriel a été invité à étendre largement ses activités. En second lieu, on a reconnu clairement et unanimement la nécessité de mettre des ressources financières suffisantes à la disposition du Centre. Entre autres, ces mesures permettront au groupe professionnel d'atteindre, au cours des trois prochaines années, le nombre de 200 membres, objectif essentiel, si l'on veut mettre à exécution tout l'éventail des activités dans le domaine industriel. C'est pourquoi le Canada appuie fermement les projets de résolution recommandés par le Conseil économique et social et demandant un accroissement substantiel des ressources du Centre. En outre, nous recevrons sous peu un rapport du Secrétaire général précisant de quelle manière un financement volontaire supplémentaire en faveur du développement industriel pourrait être utilisé dans le cadre du Programme de développement des Nations Unies. Ce financement supplémentaire entraînerait une autre augmentation substantielle des fonds consacrés au développement industriel, fonds qui seront utilisés au fur et à mesure que les programmes seront approuvés et que le personnel sera recruté. Par suite de ces ressources supplémentaires, fixes et volontaires, le Centre du développement industriel pourra, pour la première fois, organiser systématiquement ses travaux futurs et tracer des programmes à long terme.

Les divergences de vue quant à la forme d'organisation la plus souhaitable doivent être mises de côté, dans l'intérêt même de cette tâche. Ma délégation ne tient pas pour certain qu'une institution spécialisée soit nécessaire ou qu'elle puisse accomplir davantage que ne le ferait un Centre rendu plus important.

Monsieur le Président, je n'ai effleuré que quelques-uns des 19 points inscrits à notre ordre du jour, le plus chargé que nous ayons jamais connu. Ces points sont certes variés, mais ils poursuivent un but commun: accélérer le développement économique grâce à une initiative internationale concertée. Pour une large part, cette initiative s'amorce au sein des programmes des divers organismes des Nations Unies, qui se sont multipliés et diversifiés à mesure que se faisaient sentir les besoins des nations et que s'accroissaient les ressources internationales.

L'ampleur et la vigueur de cette réaction témoignent de la portée d'une initiative internationale concertée. Mais cette réaction vigoureuse s'accompagne cependant de problèmes. Aucun point de notre ordre du jour ne